

La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat : une lutte politique et idéologique.

La loi du 9 décembre 1905 fut votée par les députés républicains à la colère des conservateurs. En mai 1906, ont lieu les élections législatives et donc la possibilité de revenir sur cette loi si les républicains sont battus. Les programmes électoraux, appelés profession de foi, sont donc très sensibles à cette question. Deux conceptions s'affrontent à travers les documents proposés. Il s'agit ici de comprendre le programme et la position de chacun des candidats.

Objectifs :

- Lire et comprendre des programmes politiques.
- Comparer deux documents.
- Réaliser une synthèse.

Document 1 : *Profession de foi de Prosper Noguès.*

Prosper Noguès est un des grands hommes politiques des Hautes-Pyrénées. Il est élu député de 1906 à 1909 et de nouveau en 1924. Il est aussi sénateur entre 1925 et 1936.

Document 2 : *Profession de foi de Paul Dangos.*

Paul Dangos est avocat.

1. Après avoir lu les deux documents, compléter le tableau suivant.

	Document 1	Document 2
Nom du candidat		
Parti politique ou assimilé		
Position face à la loi du 9/12/1905		
Opinion sur les inventaires		
Idées défendues en général		

2. Synthèse : Rappelez le contexte politique de la III^e République et expliquer en quoi la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat est un exemple représentatif de ce contexte.

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 6 MAI 1906

Aux Électeurs de l'Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre

Mes chers Concitoyens,

La retraite anticipée de notre cher représentant, M. Ozan, motivée par l'état de sa santé, a amené les chefs du parti républicain de l'arrondissement de Bagnères à se préoccuper du choix de son successeur.

Ayant été pressenti à cet égard, j'ai, un moment, hésité à accepter cette lourde tâche.

Mais devant l'insistance de mes amis politiques, auxquels se sont joints tous les Conseillers généraux, d'arrondissement et tous les Maîtres républicains de la circonscription, me faisant un devoir de prendre en mains le drapeau de notre parti, je n'ai pas cru avoir le droit de me dérober.

Depuis, toutes les Associations républicaines et, en dernier lieu, le Congrès tenu à Lannemezan, m'ont donné des encouragements et des preuves de confiance qui ont eu raison de mes dernières hésitations.

C'est dans ces conditions que je me présente à vous aujourd'hui pour solliciter vos suffrages à l'élection législative du 6 mai.

J'ai parcouru à l'heure actuelle tous les cantons de l'arrondissement, et, soit dans mes conférences, soit dans des conversations particulières, j'ai tant de fois eu l'occasion de vous exposer mes idées et mon programme que je crois presque superflu de vous les redire ici.

Mais je tiens cependant, après vous avoir renouvelé brièvement mon attachement ferme et sincère à la cause démocratique, à toutes les lois et réformes, que j'approuve sans réserve, réalisées par la troisième République dans le domaine politique, économique et social, je tiens, dis-je, à préciser certaines questions qui vous intéressent plus particulièrement.

Séparation des Eglises et de l'Etat

Quelles que soient les discussions et les controverses qu'a soulevées et que soulève encore dans le pays la loi de séparation votée à une grande majorité par la Chambre et le Sénat et acceptée définitivement aujourd'hui par les membres les plus modérés de ces deux assemblées, elle est la Loi, c'est-à-dire le régime sous lequel le pays doit vivre désormais.

Mais cela n'empêchera pas le nouveau législateur de faire qu'elle soit appliquée dans un esprit de sagesse et de paix qui assure aux croyants la libre pratique du culte, sans devenir une nouvelle charge pour les habitants des petites communes.

Je serais pour ma part très disposé à voter un amendement qui les ferait bénéficier de l'excédent disponible du Budget des Cultes.

Les Inventaires

Quant à la formalité des inventaires, qui ont excitée les partis réactionnaires pour fomentier dans le pays des troubles et une agitation qu'ils jugeaient nécessaires à leurs lâches combinaisons, je

ne saurais trop répéter, avec tous les hommes de bon sens et les politiques très modérés qui l'ont déjà dit, que cette mesure n'avait pour but que d'assurer la conservation du patrimoine des futures associations culturelles et d'empêcher la disparition des objets du culte.

Réformes fiscales

Le contribuable est déjà chargé d'un poids plus que suffisant d'impôts.

J'estime donc qu'il faut travailler à un remaniement complet des taxes fiscales, de façon à en faire une répartition plus équitable et demander l'impôt, mais sans inquisition ni vexation, à chacun selon ses facultés, en diminuant surtout la part des familles pauvres et nombreuses.

Réformes agricoles

Mais c'est surtout aux agriculteurs, à ces populations rurales si laborieuses, si éprouvées et si fidèlement attachées à la République que doit s'étendre la sollicitude du législateur.

Je n'ai pas à rappeler les preuves directes de dévouement que je leur ai données en toutes circonstances, et qui m'ont valu, du reste, l'honneur d'être appelé à la présidence de la Société agricole et industrielle de l'arrondissement de Bagnères.

Ce que j'ai fait pour eux dans la passé le se répand de ce que je ferai dans l'avenir.

Parmi les réformes les plus urgentes qu'ils attendent, je m'efforcerais de faire aboutir la suppression complète de l'impôt foncier qui dérase la propriété rurale, et de toutes ces taxes injustes comme l'impôt des portes et fenêtres et des cotés personnelles et mobilières qui frappent si lourdement les petits.

La pratique que j'ai acquise dans ma carrière des questions de procédure, me font considérer comme des réformes très nécessaires et dont je pourrais recueillir la solution :

1° La suppression totale des droits sur les héritages en ligne directe ;

2° La suppression des droits d'enregistrement sur les actes translatifs de propriété inférieurs à 1,000 fr. ;

3° La diminution des frais de justice par la refonte du Code de procédure ;

4° La révision du Code forestier, qui est si désirée et sera si bien accueillie par les pays d'élevage en montagne et en particulier dans les cantons de Campan, de S-Laurent, de la Bourouze et de la vallée d'Aure.

Chemin de fer à voie large

J'ai toujours été partisan (quoiqu'on en ait dit) de la construction à voie large du chemin de fer qui doit relier Auch à Lannemezan, et j'ai toujours voté sans hésitation au Conseil général en faveur de ce projet.

J'ai même introduit un amendement adopté à l'unanimité pour l'établissement d'une voie reliant Lannemezan à Bagnères qui desservira la contrée si déshéritée des Baronnies.

Je continuerai à m'employer avec tout le zèle et l'ardeur dont je suis capable à faire aboutir ces deux projets que j'espère bien voir couronner avant longtemps par l'adoption d'un projet de chemin de fer trans pyrénéen à travers la vallée d'Aure.

Je comprends très bien quelle source de prospérité y trouveraient les cantons de Castelnaud, de Lannemezan, de La Borthe et les trois cantons d'Aure pour ne pas poursuivre avec toute l'énergie que vous me connaissez cette œuvre d'un intérêt vital pour la plus grande partie de l'arrondissement de Bagnères.

Le Camp de Lannemezan

A cette question se lie très étroitement, comme vous le savez, l'établissement du camp militaire de Lannemezan, qui doit ouvrir une ère de développement et de richesse pour l'agriculture, le commerce et l'industrie de toute cette contrée.

Soyez sûrs que je mettrai toute l'autorité et l'influence que me donnera le mandat que je sollicite de vous au service de cette cause qui m'est particulièrement chère.

Electeurs !

Je viens de vous exposer mes idées sur les questions capitales qui font actuellement l'objet de vos principales préoccupations :

Au point de vue général,

Je suis partisan d'une République basée sur la justice égale pour tous et secourable aux faibles ;

Respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice ;

Econome des deniers publics, protectrice de l'agriculture ;

Gardiennne vigilante de l'honneur et de la puissance de la Patrie ;

S'appuyant avec confiance sur le loyalisme de l'armée nationale, chargée, sous la suprématie du pouvoir civil, de défendre le Sol, le Drapeau et la Constitution ;

Adversaire des utopies communistes et collectivistes ;

Nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère,

Mais constamment et passionnément préoccupé de tous les progrès politiques, économiques et sociaux.

C'est à défendre ces idées, c'est à poursuivre la réalisation de ce programme que j'emploierai toute mon énergie, toute mon activité, tout mon dévouement, si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député à l'élection du 6 mai.

Vive la République !

Prosper NOGUÈS,

Candidat d'union et de défense républicaine.

Tarbes, imprimerie Lescamela.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1906

1^{re} Circonscription de Tarbes

Mes Chers Concitoyens,

A l'heure actuelle, les forces d'anarchie et de révolution secouent violemment notre pays. Pour conjurer le péril, il n'est point de trop que tous les Français s'unissent et marchent à la bataille coude à coude, cœur à cœur.

Ma candidature LIBÉRALE ET PROGRESSISTE est nettement dirigée contre les hommes au pouvoir. Jacobins dégénérés et jouisseurs, ils ont supprimé l'idéal et déchaîné la Bête Humaine. Tous les jours ils mettent à sac le Budget national et, postés aux coins les plus ténébreux de nos Codes, ils guettent et assaillent nos libertés les plus chères.

Dans le trouble des événements qui nous emportent, nous sommes tous d'accord sur un point : c'est que la France traverse la crise la plus effroyable qu'elle ait subie depuis la guerre allemande et la Commune.

CRISE RELIGIEUSE, puisqu'on se bat sur le parvis de nos Cathédrales et qu'on meurt en défendant le seuil des plus humbles églises. La loi de séparation, fille du mensonge et de la haine, est déjà tachée de sang.

Que sera-ce demain ? Nos Gouvernants habitués à envouter l'opinion par d'audacieux sophismes ont reculé stupéfaits sous la révolte de la conscience nationale.

Ils parlent de séparation libérale !

Si cela était, la Religion serait absolument indépendante de l'Etat, s'organiserait elle-même sous la protection des règles communes, sans aucune restriction.

Or, sur 44 articles de son texte, 42 diminuent ou suppriment la liberté promise par les deux premiers.

Si cela était, un *député radical* n'y aurait pas introduit la formalité irritante des inventaires, précurseurs de l'intégrale spoliation.

Si cela était, on aurait au moins autorisé les subventions communales ; il s'agissait, en somme, d'un service ayant un caractère public ; l'article 25 lui-même le proclame. Qu'importe à nos blocards la logique, pourvu que les crédits des danseuses de l'Opéra soient respectés ?

Ils savaient bien que cette loi allait imposer de nouvelles charges à la grande masse des contribuables et surtout des paysans français, qui fléchissent déjà sous le fardeau.

Mais tout s'explique. Les pouvoirs publics ne sont-ils pas en proie à la franc-maçonnerie, société secrète ou plutôt maladie secrète de la France ?

CRISE SOCIALE, puisque les violents sont les maîtres de la rue en face de l'autorité impuissante, que leurs patrouilles capturent et assomment les ouvriers désireux de travailler, qu'elles commettent tout à leur aise, contre les personnes et les biens, les actes de sauvagerie, exaltés ensuite dans des ordres du jour retentissants.

Le geste oratoire et présomptueux de M. Clémenceau à Lens et à Denain a simplement mis à nu l'inertie de son incohérent ministère, où trônent les professionnels de l'émeute, plus aptes à prêcher la révolte qu'à conseiller la sagesse.

Dans la Somme, dans le Pas-de-Calais, dans le Nord, le pétrole et la dynamite accélèrent la besogne de destruction.

A Toulon, un commissaire de police est mis en état d'arrestation par le secrétaire de la Bourse du Travail.

A Paris, les postiers, exaspérés par un favoritisme de Bas-Empire, appliquent à l'Etat la loi qu'il croyait seulement faite pour les autres patrons.

M. Barthou sévit alors contre 300 de ces malheureux, victimes peut-être de l'éloquence libertaire de son collègue des cultes.

Les missionnaires de la haine, après avoir semé la grève et récolté le pouvoir, sont des défenseurs peu qualifiés de la paix sociale. On immole ainsi le repos et le travail d'un grand peuple à des hypothèses mal définies, à des formules vagues et sonores qui aiguïsent les désespoirs et creusent les abîmes.

CRISE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE, puisque le Commerce, l'Industrie, l'Agriculture subissent un fléchissement de mauvais augure, puisque sous le coup des dépenses indéfiniment croissantes, c'est par l'emprunt qu'on se résigne à boucler le budget en pleine paix, dans une période de plus-value.

De 1894 à 1905, notre commerce extérieur s'est accru seulement de 2 milliards 337 millions, tandis que le petit peuple belge compte une augmentation de 2 milliards 664 millions.

Si nous prenions les chiffres de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Etats-Unis, la comparaison serait écrasante pour nous.

LE PETIT COMMERCE et **LA PETITE INDUSTRIE** souffrent cruellement, et, tous les jours, subissent la mortelle étreinte des *Grands Magasins de Paris et de Province*.

Quant à la **CRISE AGRICOLE**, personne ne la nie. La grande enquête de 1892 a démontré que la valeur de la propriété immobilière a baissé de 40 à 50 pour 100. C'est par des miracles d'opiniâtreté et d'économie que le paysan soutient la lutte contre ses concurrents et l'Etat qui l'accable.

On a bien cherché par des lois de protection douanière à améliorer le sort de l'Agriculture, mais les autres pays ont riposté, et l'Espagne notamment a frappé nos mulets exportés d'un droit de 70 fr., qui atteint cruellement les éleveurs de notre région.

Nos Gouvernants devraient dès lors mesurer les dépenses publiques aux ressources disponibles et aux conditions de la production générale.

Il n'en est rien.

De 1874 à 1899, l'augmentation annuelle des charges budgétaires s'élève à **42** millions.

De 1899 à 1906 elle est de **53** millions.

Si on additionne les dépenses ordinaires annuelles de l'Etat, des Départements et des communes, on arrive à un total peu éloigné de **5 MILLIARDS**.

Par surcroît, la maladie grandissante du fonctionnarisme énerve l'activité productrice du pays et aggrave le déficit budgétaire.

Depuis 30 ans, le nombre des fonctionnaires s'est augmenté de 132,000 et encore, aux employés de l'Etat, faut-il ajouter 8,700 agents payés par les Départements, 130,000 agents salariés par les communes.

VOILA UNE PARTIE DU MAL. QUEL EST LE REMÈDE?

Tout d'abord, IL FAUT en finir avec la guerre religieuse qui déchire lamentablement l'âme de la France, unifiée par les siècles.

Correction de la fiche n° 9.

	Document 1	Document 2
Nom du candidat	Prosper Noguès	Paul Dangos
Parti politique ou assimilé	D'union et de défense nationale = parti républicain	Libéral et progressiste = parti libéral
Position face à 1905	Loi votée donc doit être acceptée et appliquée dans un esprit de sagesse et de paix. Prêt à faire voter un allègement.	« fille de mensonge et de haine ». Supprime la liberté de l'Eglise et impose une charge financière plus lourde pour les habitants. Notion que la loi entraîne une guerre religieuse.
Opinion sur les inventaires	Leur but est d'assurer la conservation du patrimoine et empêcher la disparition des objets de culte.	Inventaires = spoliation.
Idées en général	Attaché à la cause démocratique et aux lois et réformes de la III ^e Rép. Pour remanier les taxes, réformer le droit, développer les transports, une justice égale pour tous ; réformateur, économe, protecteur pour l'agriculture ; patriote, anticommuniste ; pour le progrès.	Anti républicains ; pour des économies de gestion ; défense des petites industries et commerces ; trop de charges sur le peuple ; trop de fonctionnaires.

Synthèse :

Rappeler que depuis 1789, la France est à la recherche d'un régime politique stable. A partir de 1879, l'idée républicaine est définitivement acceptée avec une majorité d'élus républicains aux deux chambres. A partir de là, ces hommes mettent en place un socle de valeurs pour forger la nation française. Mais les autres « partis », conservateurs, libéraux, royalistes continuent de s'opposer à cette politique. Ici les deux professions de foi montrent ces affrontements idéologiques. A démontrer avec des exemples.